

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS
ET DE LA NATURE
SECTION FORÊTS

Couvets, le 10 juillet 2023

Bulletin d'évaluation du danger d'incendie de forêt et de broussailles dans le Canton de Neuchâtel

1. Degré de danger

Degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles

- 1 - Faible
- 2 - Limité
- 3 - Marqué
- 4 - Fort
- 5 - Très fort

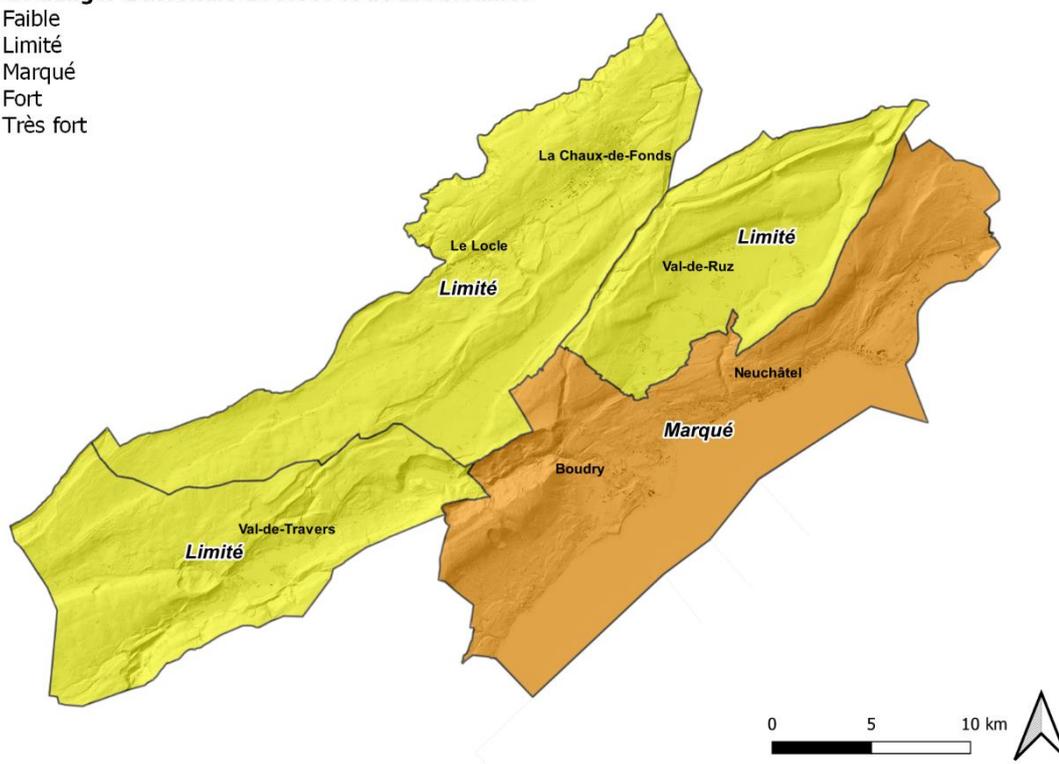


Figure 1 : danger d'incendie de forêt dans le canton de Neuchâtel

Dans la région d'alerte du littoral, le danger d'incendie de forêt et de broussailles est de degré 3 – marqué, depuis le 10 juillet 2023 à 12h.

Dans le reste du canton, le danger d'incendie de forêt et de broussailles reste de degré 2 – limité.

Avertissement :

Le danger d'incendie de forêt et de broussailles est évalué pour l'ensemble d'une région d'alerte. Localement, il peut donc être différent de celui de la région de danger, notamment dans les versants exposés sud-est jusqu'au sud-ouest, en cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche.

2. Mesures prises et recommandation à destination de l'ORCCAN

Mesure recommandée : appel à la plus grande prudence pour faire du feu, depuis le 12 juin 2023 à 12h.

Mesures actuelles contre les incendies de forêt

- Aucune mesure
- Appel à la plus grande prudence pour faire du feu en forêt ou à proximité (50 m)
- Interdiction partielle de faire du feu en forêt ou à proximité (50 m)
- Interdiction absolue de faire du feu en forêt ou à proximité (50 m)
- Interdiction absolue de faire du feu en plein air

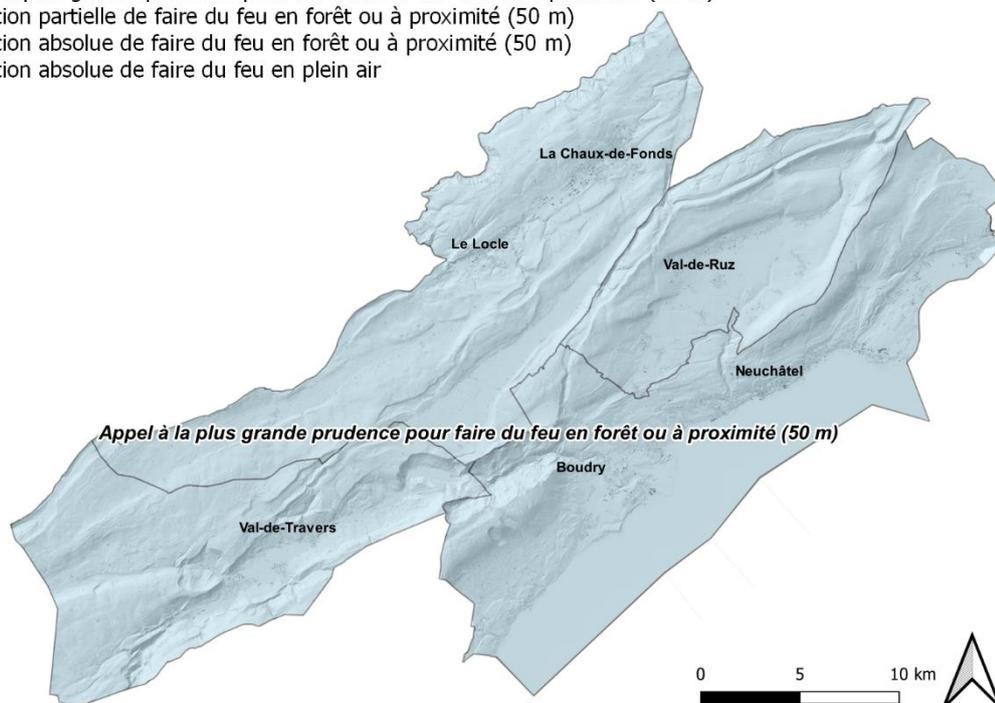


Figure 2 : mesures prises contre les incendies de forêt dans le canton de Neuchâtel

Les zones concernées par les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le SITN, thème Forêts, « Incendie de forêt » : <https://sitnitra.ne.ch/s/3apcy>.

3. Description du danger

Dans la région d'alerte du Littoral, le degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est « marqué » (degré 3), des incendies de forêts y sont possibles. La litière peut s'enflammer facilement, mais la propagation du feu reste mesurée dû à la présence de végétation verte au sol. Les couches inférieures du sol restent globalement fraîches mais localement elles sont asséchées. Les secteurs de lisières exposées sont ceux qui peuvent, être les plus problématiques. La canicule en cours et qui se poursuivra jusqu'à demain va encore péjorer cette situation. En cas de bise ou de rafale, la propagation du feu peut être stimulée, également en fin de journée sous l'effet du Joran dans les zones du canton soumis à ce vent thermique.

A priori, les feux éventuels se développeraient en feux de sol ; çà et là, des feux de couronnes peuvent se déclarer dans les peuplements de conifères composés de petits arbres isolés ou regroupés ainsi que sur les versants en pente.

Dans le reste du canton, le degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est « limité » (degré 2), des petits incendies peuvent s'y produire. La litière peut s'enflammer relativement facilement là où elle est sèche. Dû à des répartitions des précipitations orageuses inégales, la situation locale varie, là où la litière est fraîche à humide, l'ignition et la propagation du feu restent faibles. Les couches inférieures du sol sont fraîches. De ce fait, l'intensité du feu et sa profondeur seraient limitées en cas d'incendie.

En principe, les feux se développeraient en feux de sol.

4. Situation générale

La semaine passée a été majoritairement ensoleillée et de plus en plus chaude, des orages ont apporté quelques précipitations de manière inégale sur le canton, en majorité dans les Montagnes neuchâteloises et sur les Vallées. Ailleurs de petits orages sont survenus mais plutôt de caractère locaux et d'intensité moyenne à faible avec, par exemple une dizaine de mm sur l'ensemble de la semaine à Boudry. Les températures ont régulièrement progressé pour atteindre 30° en plaine et 29° à 1'000m dimanche 9 juillet et un avis de canicule de météoSuisse de dimanche à mardi. Les températures nocturnes ont permis d'atteindre encore le point de rosée hors Littoral, vecteur d'une humidité au sol en matinée. L'humidité atmosphérique a progressivement baissé en fin de semaine mais est restée quelque peu variable en fonction des orages locaux.

De ce fait, un apport d'humidité au sol et sur la litière durant les nuits et qui se maintenait jusqu'en fin de matinée a permis de limiter en partie l'inflammabilité de la litière. Toutefois, et en cas de journée ensoleillée et avec l'augmentation de la température, la litière s'assèche durant la journée.

5. Évolution et tendance

Pour cette semaine, une situation ensoleillée et très chaude devrait se maintenir jusqu'à mardi au moins, avant le passage d'une dégradation orageuse dès mardi après-midi. Les températures maximales journalières devraient rester supérieures à 30° en plaine et jusqu'à 28° à 1'000m jusqu'à mardi. Dès mercredi, elles devraient baisser vers 25° environ en plaine et 20 à 23° à 1000m.

Les quantités de précipitations attendues dans la nuit de mardi à mercredi resteront néanmoins limitées à quelques mm selon les prévisions de météoSuisse. Jeudi et vendredi aucune précipitation n'est annoncée. L'humidité atmosphérique devrait se maintenir aux alentours de 50% en altitude et 40% en plaine durant la semaine. Le milieu de semaine sera donc déterminant pour l'évolution du risque d'incendie et il s'agira de réévaluer la situation en fin de semaine en fonction des précipitations qui seront tombées et des prévisions météo pour le week-end.

Actuellement, en forêt la présence de végétation verte au sol freinerait la propagation du feu et peut encore jouer un effet inhibant sur son développement.

6. Incidents particuliers des derniers jours

Il ne nous a pas été rapporté d'intervention pour des feux de forêt ou de végétation durant la semaine écoulée.

7. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour jeudi prochain¹.

Diffusion : ORCCAN (→ OCRg → communes, ECAP) ; arrondissements forestiers et cantonnements forestiers, gardes faunes, personnel SFFN.

8. Remarque générale

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt et n'est pas destiné à une diffusion publique. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

Le présent bulletin d'évaluation n'est produit que dès un degré de danger 3 – marqué.

¹ En cas de férié, il est avancé au jour ouvrable précédent.